

Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 13 avril 2026 à 18h30

Date de convocation : 7 avril 2026
Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur POURCEL Christophe, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. POURCEL Christophe, Maire,
Mmes DECHAMPS Audrey, GUAYROSO Lucille, LAGIER Camille, VIGUIÉ Véronique, MM. DOURNES Louis, JACQUES Thierry, , Adjoints au Maire,
Mmes DESORMEAUX Sandrine, GAFFAJOLI Chrissy, MAILLEBUAU Régine, MERLET Emilie, MONCAYO Karine, MOYSSET-COMBETTES Marie-Claude, SÉMÉTÉ Hélène, VILLE Maryline, MM. ANDRIEU Arnaud, ANDRIEU Patrice, BERARD Stéphane, BOURHIS Yann, CAVALERIE Bertrand, DUMAS Marc (présent de 18h30 à 19h44), DELLAC Jean-Marc, FARAGOU Thierry, LACASSAGNE Vincent.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme PRADEL Muriel, MM. DUMAS Marc (absent de 19h44 à 21h30), GUIDO Jean-Pierre, VERDUN Ronald.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PRADEL Muriel, MM. DUMAS Marc (absent de 19h44 à 21h30), GUIDO Jean-Pierre, VERDUN Ronald ont donné respectivement pouvoir à Mme DESORMEAUX Sandrine, MM. BOURHIS Yann, ANDRIEU Patrice, LACASSAGNE Vincent.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MOYSSET-COMBETTES Marie-Claude

SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE : Mme Cécile VILLETTE, Directrice Générale des Services.

CONSEIL MUNICIPAL

[Monsieur le Maire accueille et fait part des procurations données par les élus absents.](#)

N°2026/60 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET D'UN SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L. 2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations . Il s'agit de nommer le secrétaire de ce jour .

Pour information, les délibérations sont signées par le Maire et le secrétaire de séance et le secrétaire auxiliaire de séance avant envoi au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Madame MOYSSET-COMBETTES Marie-Claude comme secrétaire de séance,
- Madame VILLETTE Cécile comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, nomme :

- Madame MOYSSET-COMBETTES Marie-Claude comme secrétaire de séance,
- Madame VILLETTE Cécile comme secrétaire auxiliaire de séance.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°2026/61 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2026

Monsieur le Maire propose de reporter ce point dans l'attente de la rédaction définitive du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reporter ce point dans l'attente de la rédaction définitive du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Madame Cécile VILLETTE, Directrice Générale des Services, demande que les interventions lui soient transmises pour qu'elles soient le plus exactes possible. Monsieur le Maire a lui-même corrigé sa partie avec ses notes prises.

Monsieur le Maire propose d'enregistrer le Conseil Municipal afin que les services gagnent du temps.

Monsieur le Maire présente le projet de délibération relatif à la délégation en matière de commande publique. Il voulait proposer un montant maximum de 1 million d'euros pour les commandes publiques sans autorisation du Conseil Municipal, montant qui peut être discuté.

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Conseiller Municipal, est surpris par le montant, en général il est de 200 000 € à 300 000 €. En dessous de 1 million d'euros, cela veut dire que les élus du Conseil Municipal sont systématiquement dessaisis et non informés, ce qui représente beaucoup de marchés passés. Ce seuil paraît arbitraire, en quoi cela va faciliter le fonctionnement de la Collectivité ? Il demande qu'avec un tel niveau de délégation, une Commission MAPA (Commission pour les marchés relevant de la procédure adaptée) soit créée. En cas de dépassement des seuils MAPA, la Commission d'Appel d'Offres et la Commission des délégations de service public sont compétentes et seront réunies.

Monsieur le Maire précise que la commission MAPA et la Commission d'appel d'offres seront bien entendu créés, et votés dès le prochain Conseil Municipal et qu'il est donc préférable de reporter l'ensemble de cette délibération lors de la séance prévue le 29 avril 2026.

Madame Cécile VILLETTE ajoute que ce point peut être reporté ; à ce jour aucun marché de ce niveau ne pourrait être signé avant le vote du budget.

N°2026/62 DÉLÉGATIONS AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire propose de reporter la délibération relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (point n°4).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reporter la délibération relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (point n°4).

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

INFORMATION DU MAIRE RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS AUX ADJOINTS

Au vu de ces dispositions et dans l'objectif de la continuité des services publics, Monsieur le Maire informe qu'il subdélèguera par arrêté :

- Délégations de fonctions et de signature à Monsieur Ronald VERDUN pour les actes relatifs :
 - à la délimitation des propriétés communales : L.2122-22 point 1) 2^{ème} partie
 - aux reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme – L.2122-22 point 11
 - au domaine relevant de la justice - L.2122-22 point 16
 - aux commissions de sécurité et d'accessibilité qu'elles concernent les bâtiments publics ou privés.

N°2026/63 DÉSIGNATION AU SEIN DE L'OFFICE SOCIAL ET CULTUREL

Monsieur le Maire rappelle que l'Office Social et Culturel est un partenaire essentiel dans la réalisation de missions liées aux services publics dans les domaines de l'Enfance, la Jeunesse, les loisirs éducatifs et les actions d'accompagnement social. Le Conseil Municipal nomme deux élus et le Conseil d'Administration du CCAS un élu lors de sa prochaine installation.

Monsieur Stéphane BERARD, Conseiller Municipal, observe qu'il est important d'être présent dans cette association au vu de son panel d'activités.

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Conseillère Municipale, demande s'il peut leur être laissé une place.

Monsieur le Maire accepte sa demande toujours dans un esprit d'ouverture à l'opposition et

insiste sur la présence des élus aux réunions. Il faut être présent et ne pas reproduire ce qui s'est passé en Comité Social Territorial. S'il avait été prévenu à temps de l'absence également du suppléant de l'opposition en plus du titulaire excusé, il aurait demandé à un autre élu de la majorité de participer afin de garder la parité entre le Collège Employeur et le Collège Employés.

Monsieur Stéphane BERARD précise qu'il a été absent en Groupe de Travail du Comité Social Territorial, le 9 avril 2026, et non lors de la séance du Comité Social Territorial de ce jour qui était lui à voix délibérative. Cependant, le message est bien compris. Il propose Madame Karine MONCAYO, Conseillère Municipale, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Office Social et Culturel.

Monsieur le Maire retire la candidature de Madame Marie-Claude MOYSSET-COMBETTES qui siègera au titre du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres aux instances de l'association et procède aux désignations suivantes :

Conseil d'Administration
Titulaires
Christophe POURCEL
Karine MONCAYO

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

FINANCES

Monsieur Marc DUMAS, Conseiller Municipal quitte la séance à 19h44.

N°2026/64 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Annexe 2 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Monsieur Thierry JACQUES, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026, tel que prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En préambule de la discussion sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), Monsieur le Maire souhaite faire une intervention.

« Avant d'entrer dans ce débat, il est de mon devoir d'expliquer à chacun de vous ce que représente le document que nous examinons ce soir.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire — le ROB — n'est pas "un document obligatoire de plus". Si on le traite comme tel, on rate l'essentiel de la démocratie locale et les habitants à qui on doit une information transparente de gestion.

Le ROB, c'est le moment de vérité où une majorité transforme un mandat politique en une trajectoire financière crédible.

C'est le passage du programme électoral à la réalité des chiffres : ce que l'on fera, ce que l'on ne fera pas, et à quel rythme.

C'est l'analyse lucide de nos recettes, de nos charges, de notre dette et, surtout, de nos risques. Un ROB utile doit dire la vérité : sur la stratégie, sur les contraintes et sur les marges de manœuvre réelles.

La cohérence budgétaire finit toujours par produire la cohérence de l'action. Sans cette rigueur, on ne fait qu'annoncer des projets dans le vide et l'on finit par épuiser nos services municipaux.

Dès le départ un calendrier budgétaire irresponsable :

Je rappelle que la date limite légale de la séquence budgétaire DOB et BP est le 30 avril. Ne pas avoir anticipé cette séquence, c'est faire preuve d'une inconscience rare. L'absence de vote du budget au 30 avril, c'est la paralysie de la ville : blocage des chantiers de voirie, blocage des subventions aux associations, mise sous tutelle de fait de l'action publique.

Et ne nous parlez pas du calendrier électoral pour justifier ce flou. Regardez autour de nous, dans le Lot comme dans l'Aveyron. Toutes les communes sérieuses ont voté leurs éléments budgétaires à minima, même en période électorale.

Figeac l'a fait avec rigueur et anticipation.

Malheureusement, le document qui nous est soumis ce soir est une absurdité technique. Ce n'est pas un ROB de transition, c'est un ROB politique qui semble n'avoir qu'un but : dissimuler la réalité des engagements électoraux de la campagne passée.

À la lecture de vos propres documents, nous découvrons une certaine dérive des comptes qui, aujourd'hui, ne peut plus tenir et qui semble nous mener dans une impasse budgétaire que nous devons

aujourd'hui éclaircir.

Un point de ce rapport appelle une explication immédiate et détaillée de votre part. Nous voyons apparaître l'inscription d'un emprunt d'UN MILLION D'EUROS à contracter dès 2026.

Madame, Messieurs de l'opposition, vous qui parliez sans cesse de gestion "en bon père de famille", vous allez devoir vous expliquer devant les Capdenacois :

1. Que doit payer ce million d'euros ? S'agit-il de financer des projets réels pour l'avenir ou simplement d'éponger des dépenses déjà engagées ?

Devons-nous comprendre que cet emprunt massif sert à financer après-coup des réalisations qui n'étaient en réalité pas financées ?

2. Le paradoxe 2024-2025 : Comment justifiez-vous de ne pas avoir contracté le moindre emprunt significatif en 2024 et 2025, pour soudainement laisser une ardoise de 1 million d'euros en 2026, au moment même où vous quittez les responsabilités ?

C'est une fuite en avant budgétaire dont nous n'assumerons pas l'héritage sans faire toute la lumière sur ces chiffres.

C'est pourquoi j'annonce ce soir que nous allons accélérer la procédure d'audit financier.

Et nous le ferons en toute transparence. Cet audit qui devait servir à évaluer notre capacité à financer nos projets futurs va devoir également être mobilisé pour consolider votre passif !

Parce que ce budget préparé par vos soins est insincère moralement, nous serons obligés de convoquer une nouvelle session budgétaire avant le 15 juin, sous la forme d'un Budget Supplémentaire.

Cela nous permettra de sécuriser la trajectoire de Capdenac et de proposer des pistes de financements réalistes, et non des "subventions putatives" qui n'existent que sur le papier.

Je vous remercie. »

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Conseiller Municipal : « je souhaite en propos liminaires revenir sur la convocation du Conseil Municipal qui impose de transmettre les questions diverses 24h avant la séance du Conseil Municipal. Le travail sur le règlement intérieur doit être effectué avant d'imposer des restrictions».

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est le vôtre et c'est vous qui le présentez. Demain avec une telle disposition sur les questions diverses dans le règlement intérieur, vous proposez de confiner la démocratie qui doit se jouer au sein du Conseil Municipal et non dans les communiqués de presse. Le ROB dit la vérité, il impose un débat qui doit être tenu. Il s'agit de votre vérité, votre photographie. Vous aviez un mois pour le préparer. Le législateur a laissé la possibilité aux nouveaux élus de voter le budget après les élections pour faire des choix en matière budgétaire. C'était aussi notre vœu de faire voter le budget par la nouvelle équipe. Vous avez la possibilité de choisir les dépenses et les recettes.

Le ROB fait part d'effets ciseaux résultant des politiques votées par les gouvernements libéraux avec des baisses de dotations aux collectivités tout en augmentant leurs missions et contraintes : plus de 2 millions d'euros ont été repris par l'Etat au budget de la Commune.

Je suis étonné par l'agressivité du discours de Monsieur le Maire : l'emprunt prévisionnel prévu est de 1 million d'euros mais avec aussi 1 million d'euros en réserve grâce au résultat 2025 de plus de 1,6 million d'euros comprenant le report de l'excédent antérieur. Si le budget est insincère, les élus de la majorité s'étant présentés comme des experts durant la campagne seront de vrais professionnels pour relever la barre ».

Monsieur le Maire : « la situation financière obligeant au recours d'un tel niveau d'emprunt n'est moralement pas acceptable ».

Monsieur Thierry JACQUES, Premier Adjoint : « vous avez le verbe facile dû à votre expérience ; la réserve est de 1,6 million mais le solde d'exécution prévisionnel pour 2026 est seulement de 150 000 € ».

Madame Cécile VILLETTE, Directrice Générale des Services : « sur les 1,6 million d'excédent constaté fin 2025 : 375 000 € sont nécessaires pour couvrir le déficit d'investissement 2025 sous la forme d'une affectation de résultat. Ensuite une part importante sera affectée aux projets d'investissement 2026 en complément de l'emprunt à souscrire. »

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « les nouveaux investissements inscrits pour 2026 peuvent être supprimés ».

Monsieur Thierry JACQUES : « le délai de trois semaines est très court pour faire des choix, le vote si tard du budget est une prise de risque ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « la loi et le Code Général des Collectivités Territoriales prévoient en année d'élections municipales la possibilité de reporter le vote du budget jusqu'au 30 avril. Si le vote du budget avait été fait avant les élections, la critique aurait été inverse. Aujourd'hui la majorité a la possibilité de supprimer des investissements, de jouer sur la fiscalité, ... »

Monsieur Stéphane BERARD, Conseiller Municipal : « avant de construire un programme électoral, on regarde les finances. S'il y a des suspicions d'inquiétudes, l'avenir le dira. Si nous avons été aussi

inconscients, nous n'aurions pas sollicité un nouveau mandat. On savait que des efforts sont à faire, la démocratie en a décidé autrement. Remonter l'épargne nette était un impératif connu. Vous avez mené une campagne populiste or des choix financiers sont toujours à faire.»

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « la critique de l'insincérité du budget ne tient pas avec un ratio de solvabilité à 2,4 ans à fin 2025 ce qui signifie qu'il faut seulement 2,4 ans de recettes de fonctionnement pour rembourser la totalité de la dette. Je vous invite à trouver d'autres Collectivités dans la même situation et oui il faut savoir dégager de l'épargne nette. Je tiens à le dire aux capdenacois présents. La majorité peut construire le budget en détruisant de l'investissement, baisser des dépenses, augmenter les recettes ».

Monsieur Stéphane BERARD : « la mise sous tutelle par l'Etat est à 12 ans de ratio de solvabilité ».

Monsieur le Maire : « je me suis appuyé sur les éléments fournis par nos services, ces derniers soulignant la nécessité d'un emprunt de 1 million d'euros prévu par vous, notamment pour les dépenses déjà engagées et reportées sur 2026, ce qui paralyserait de manière significative et durable l'action de la nouvelle équipe »

Monsieur Thierry JACQUES poursuit la lecture du rapport budgétaire.

BILAN ET PRÉVISIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT -PAGE 9

Madame Cécile VILLETTE : « toutes les dépenses 2025 ont été financées sur fonds propres avec beaucoup de dépenses reportées en 2026 au vu des appels de fonds des partenaires non réalisés en 2025 comme le SIEDA pour l'enfouissement des réseaux secs et Grand-Figeac pour l'aménagement de l'avenue Albert Thomas en fin de travaux début 2026. Dans l'emprunt, il y a aussi les projets non encore engagés comme la rénovation de rue Emile Maruéjols (400 000 €), la toiture de la Maison de santé, etc. Il y aura un arbitrage à venir entre le montant réel de l'emprunt et la conservation d'un excédent de fonctionnement, les Collectivités n'ayant pas de visibilité de l'Etat sur le montant des subventions sollicitées.

Monsieur le Maire : « en ce qui concerne la Maison de Santé, des travaux sont à prévoir en raison de fuites non réparables et de l'absence d'assurance dommage ouvrage souscrite par la Commune. Pourquoi est-ce à la Commune d'assumer cette réparation ? ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE : «les entreprises ont été sélectionnées par un architecte qui a suivi les travaux. Or, l'entreprise pour la toiture n'était pas assurée en totalité pour ses travaux. Il faut mettre en perspective l'ensemble des travaux inscrits pour la Maison de Santé et les installations de médecins à venir au 1^{er} juin et au 1^{er} juillet prochains.

Monsieur le Maire : « on ne peut pas faire cette économie de travaux dans le contexte actuel, nous sommes obligés de faire cette dépense ; 130 000 € sont à dépenser car l'eau s'infiltré dans les cabinets des médecins. Vous citez l'installation de médecins à venir. J'avais compris que les médecins ne souhaitent pas qu'on annonce leur installation.»

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « je n'ai pas dit de noms de médecins, leur installation résulte d'un travail depuis 2 ans. Nous avons fait une erreur effectivement de ne pas prendre l'assurance dommage ouvrage pour ce chantier. On peut ne pas faire les travaux de réaménagement intérieur et d'autres projets inscrits seront peut-être moins chers puisque les experts élus avancent le chiffre de 30 000 € le kilomètre de voirie ».

LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE ET LES PERSPECTIVES – PAGE 10

Monsieur Yann BOURHIS, Conseiller Municipal : « c'est là où les choses se voient : la Commune s'est privée pendant 2 ans d'emprunts et a ensuite lancé des travaux pharaoniques à financer maintenant et en comptant sur des subventions demandées à la Région, au Département et au Grand-Figeac. L'emprunt n'est pas mauvais pour faire de l'investissement pour l'avenir et non à court terme. Vous n'avez pas investi puis engagé des chantiers sans l'assurance des subventions, il nous reste à trouver la solution. Voilà l'état de la situation budgétaire de Capdenac-Gare. Vous faites le reproche d'une conception libérale, il ne s'agit pas de socialisme ou de libéralisme, on ne parle pas d'aspect libéral à Capdenac-Gare et qui va devoir trouver une solution ? : la majorité, oui on va trouver la solution avec des choix d'avenir, mais on est aussi cornérisé pour l'avenir avec cet emprunt, vous avez engagé des travaux sans financement et vous saviez qu'une part d'emprunt était nécessaire ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE : «vous êtes venu en octobre 2025 en Conseil Municipal. Vous auriez dû venir sur les 6 ans du mandat. Ces travaux ne sont pas pharaoniques, 3 millions ont été dépensés pour le dessous et 2 millions pour le dessus. Vous êtes des experts mais vous n'avez pas vu que nos services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement sont entièrement publics et qu'ils ne

pourront donc pas être remunicipalisés car ils sont déjà en régie. Vous n'avez pas vu le portage par Grand Figeac, les subventions obtenues et le reste à charge pour la Commune. Par ailleurs, Grand-Figeac sert de banque au niveau de l'attribution de compensation. Mais vous ferez de la voirie à 30 000 €/kilomètre comme annoncé ».

Monsieur le Maire : « oui les élus de la majorité sont une équipe d'experts, nous savons que les services eau et assainissement sont en régie, mais délégués en DSP sous couvert d'une prestation de services avec Véolia. Nous ne faisons pas de politique depuis longtemps, nous ferons différemment et sans condescendance ».

Monsieur Stéphane BERARD : « vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas fait de politique vu les engagements politiques, et voter un budget est un acte politique ».

Monsieur le Maire : « je veux dire que notre équipe n'a pas d'étiquette. Tous nos élus peuvent avoir leur sensibilité mais dans l'exercice de notre mandat municipal, nous ne faisons pas de politique politicienne. Je suis le Maire de tous les Capdenacoises et Capdenacois ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « l'étiquette, si on ne la montre pas, elle gratte, vous avez été vous-même membre de l'Union des Démocrates Indépendants (UDI) et du Parti Radical valoisien ».

Monsieur le Maire : « je ne l'ai jamais caché. J'ai mis sur les réseaux sociaux mon parcours politique en toute transparence, notamment avec Monsieur Jean-Louis BORLOO et Madame Rama YADE, avec qui j'ai travaillé sur les sujets de rénovation urbaine et de la généralisation des soins palliatifs, notamment en milieu ruraux ».

Monsieur Yann BOURHIS : « l'équipe n'a pas de préjugé politique ni de vision libérale ».

Monsieur Marc DUMAS, Conseiller Municipal, quitte la séance à 19h44, comme annoncé en début de séance, et donne procuration à Monsieur Yann BOURHIS.

Monsieur Thierry JACQUES poursuit la lecture du document.

III Propositions d'orientations pour le projet de budget de fonctionnement 2026 – page 13 Charges à caractère général – article étude

Monsieur Yann BOURHIS : « la création du Syndicat avec Figeac a été abandonnée ? »

Monsieur Stéphane BERARD : « oui le projet a été abandonné, il avait été initié dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2026 et avec la Commune de Figeac et le Syndicat de Capdenac-le-Haut. Le transfert n'étant plus obligatoire, la gestion est restée municipale ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « la fin du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités a été proposée par le Premier Ministre Michel BARNIER et votée sous le gouvernement du Premier Ministre François BAYROU ».

Monsieur Yann BOURHIS : « d'autres Syndicats y participaient ? ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « au contraire du Syndicat des Eaux de Planioles-Camburat, le Syndicat des Eaux de Foissac a refusé d'être intégré dans l'étude Ressources Climat lancée à l'échelle du territoire alors qu'il a besoin d'eau ».

Monsieur Stéphane BERARD : « chaque Commune sera libre dans ses choix en matière de politique d'eau ».

Monsieur Yann BOURHIS : « quel était l'intérêt du Syndicat des Eaux de Foissac ? ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « le Syndicat des Eaux de Foissac prélève 100 % de sa ressource à Capdenac-Gare dans une nappe sans porosité avec le Lot et a besoin d'acheter de l'eau à la Commune de Capdenac-Gare ».

Madame Cécile VILLETTE : « à noter : une étude de Ressources Consultants Finances a été réalisée et payée sur le budget de la Commune pour déterminer l'impact financier du transfert des budgets eau et assainissement sur le budget principal ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « dans le cadre de la fin du transfert obligatoire, cette étude a permis de ne pas aller vers le Syndicat en démontrant que la Ville de Figeac étant très endettée au niveau de ses budgets eau et assainissement, au-delà de 30 ans, ce qui n'avait pas été clairement explicité ».

Monsieur Yann BOURHIS : « quel est l'objet des études de Ressources Consultants Finances ? ».

Madame Cécile VILLETTE : « Ressources Consultants Finances accompagne la Collectivité annuellement depuis longtemps en matière de rétrospectives et de prospectives financières ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « c'est le consultant également du Département de l'Aveyron. A voir si vous trouvez moins cher ».

Monsieur le Maire demande au public de garder la solennité de la séance.

Monsieur Thierry JACQUES poursuit la lecture du document.

Charges de personnel

Bertrand CAVALERIE : « les évolutions réglementaires représentent + 86 000 € du fait de l'Etat, et c'est bien la majorité politique à laquelle vous appartenez qui conduit cette politique ».

Monsieur le Maire : « Une nouvelle fois, nous ne faisons pas de politique en séance, mais puisque vous faites référence au Gouvernement actuel, je vous rappelle que c'est bien votre groupe Parti Socialiste à l'Assemblée qui par son vote de soutien, a permis de le maintenir en place ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « on parle de contexte international et de crises, et aussi de contexte national avec un budget voté par des députés à 90% avec une étiquette. L'engagement politique avec des divergences est un fondement de la démocratie. Les décisions prises à l'Assemblée Nationale impactent les Collectivités : perte du fonds verts, de la DETR, on recherche de l'épargne nette. Ce n'est pas la faute des élus locaux, on leur fait porter des économies, à rechercher aussi dans le régalien. Ici le budget est avec des contraintes mais à l'équilibre. La Caisse des retraites des fonctionnaires est mal gérée, et il faut trouver après 40 000 € en 2025, 80 000 € en 2026 et 120 000 € en 2027 ».

Monsieur Stéphane BERARD : « la Commune pallie l'Etat comme avec la création de la Maison de Santé avec une prise de responsabilité politique. De même, l'effort du CCAS pour les personnes âgées est un coût assumé depuis des années. France Service se substitue à l'Etat qui ne vient pas sur ses compétences régaliennes. En restant sans rien faire, on n'aurait pas eu autant de professionnels de santé, c'est grâce à nous et à notre action que nous avons des médecins. il n'y a pas de grossièreté à évoquer la politique ».

Monsieur le Maire : « j'ai plutôt compris que ce sont les Médecins et les Pharmaciens qui sont à l'origine du projet de Maison de Santé, et je vais les rencontrer prochainement ».

Monsieur Stéphane BERARD : « au vu de cette affirmation et de l'implication de l'équipe municipale ces derniers mandats dans ce projet, je demande la tenue d'une réunion avec les professionnels de santé avec l'opposition, pour vous prouver que c'est bien notre action qui a fait venir des médecins ».

Monsieur le Maire : « Je vais voir avec eux si c'est possible de programmer cette rencontre ».

Monsieur Thierry JACQUES poursuit la lecture du document.

Subventions aux associations

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Conseillère Municipale : « les subventions sont-elles à voter ? »

Monsieur le Maire : « elles seront votées après le vote du budget, j'ai pris l'engagement de la continuité pour ne pas mettre les associations en difficulté, cependant de la rationalité devra être apportée. »

Monsieur Stéphane BERARD : « au niveau du sport au Grand-Figeac, la répartition était faite avec des critères bien précis, la Commune abonde l'enveloppe de l'Office Intercommunal du Sport ».

Monsieur le Maire : « on ressent une différence de traitement entre certaines associations Capdenacoises. Je découvre des arrangements verbaux, (prêts de véhicule ou matériel, subvention exceptionnelle sans délibération...), ce qui manque de transparence et d'objectivité. Il est difficile de prévoir ce qui a été promis par mail ou de façon verbale et sans concertation avec les services.

A la suite d'une réunion avec l'Office social et culturel et la Fédération des œuvres laïques, je les ai assurés que leurs subventions seront maintenues. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de l'aide demandée à l'office pour proposer une organisation optimale et à moindre coût pour les familles sur le temps périscolaire, je souhaite donner une visibilité plus réelle sur 3 ans à ces deux associations ».

Monsieur Bertrand CAVALERIE : « le budget de la Commune doit respecter le principe d'annualité. »

Madame Cécile VILLETTE : « la pluri-annualité sera à travailler au vu des missions précises et engagements réciproques qui vont au-delà d'une seule année ».

Madame Hélène SÉMÉTÉ : « comme ce qui est fait dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec le Département de l'Aveyron pour le Service d'Aide à domicile du CCAS avec des attendus révisables chaque année ».

Monsieur le Maire « L'idée est de ne pas mettre en danger l'associatif, ce sera le fruit d'un travail collaboratif avec une année de transition complexe. ».

Local commercial rue Carnot

Madame Cécile VILLETTE : « la date de perception des loyers d'Altriane pour accueillir le Centre de Santé Infirmiers (CSI) et le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) est à confirmer selon la date de signature du bail en cours de rédaction par le notaire. »

Monsieur le Maire : « sera également accueilli le service Hospitalisation à Domicile (HAD). »

Monsieur Bertrand CAVALERIE : «Altriane n'a pas de service HAD sur la Commune ».

Monsieur le Maire : « cela a été dit par le Président au cours de la réunion de travail ».

Madame Hélène SÉMÉTÉ : « s'agit-il d'un nouveau service ? »

Monsieur le Maire : « Non, il existait déjà au Clos Jonquilles et c'est toujours porté par Altriane et financé par le Département de l'Aveyron ».

Monsieur Thierry JACQUES poursuit la lecture du document.

Subventions d'investissement sollicitées le 16 février 2026 :

-Espaces publics : rue Emile Maruéjols et aménagement du parking

-Maison de Santé : réfection toiture

-Mairie : mise aux normes incendie et accessibilité /Maire bureau en RDC pour accueillir une personne à mobilité réduite

Travaux d'aménagement du quartier Albert Thomas 2025-2026

Madame Cécile VILLETTE : « la démolition des maisons a permis de bénéficier d'un financement fléché Petites Villes de Demain de la part du Grand-Figeac. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Aucune autre question n'étant posée, il demande aux élus de prendre acte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.

Le Conseil Municipal après délibération, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport présenté en annexe et sur lequel le débat a porté.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Dans le public, Monsieur le Maire voit Monsieur Bruno LUZZI, candidat non élu de la liste de l'opposition faire un signe avec 3 doigts à sa voisine en disant que ce signe était nazi et qu'il avait été exécuté par un élu de la majorité sur une photo, Monsieur Yann BOURHIS.

Monsieur le Maire demande à ce Monsieur de se taire et que ce style de comportement est inacceptable en réunion de Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que cette « fake news » et sa promotion a fait l'objet d'une discussion avec les services de Madame la Préfète la semaine dernière, en expliquant que ce signe était le logo de notre campagne, représentant les 3 voies de chemin de fer de Capdenac-Gare tournées vers le soleil. Une copie d'écran de cette explication publiée sur le site de campagne en décembre 2025 a été envoyée au service de la Préfecture. Affaire classée.

Monsieur Thierry JACQUES, 1^{er} Adjoint au Maire, explique que selon les dispositions prévues à l'article 106 III de la loi NOTRe, lorsque le référentiel M57 est adopté, le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) devient obligatoire et doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

Ce règlement précise les principales règles auxquelles la Collectivité doit se conformer. Le Règlement Budgétaire et Financier doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels,
- Les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1612-30, L2321-3 et R2321-3,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Considérant que l'article L1612-30 du CGCT prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) avant le vote de la première décision budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ci-annexé.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION :

INFORMATION RELATIVE AU LANCEMENT D'AUDITS

Monsieur le Maire explique qu'il va lancer plusieurs audits :

- un audit organisationnel et sur le bien-être au travail des agents
- un audit sur la situation financière de la Commune : état de la dette et perspectives
- un audit sur le foncier et le patrimonial

Madame Hélène SÉMÉTÉ : « pour l'audit ressources humaines, sur quels documents comptez-vous vous appuyer ? »

Monsieur le Maire : « nous reviendrons vers vous pour choisir le cabinet d'étude. Je veux m'assurer qu'il n'y ait pas de souffrance ou mal-être au travail parmi nos agents ».

Madame Hélène SÉMÉTÉ : « cela représente un coût financier. Par rapport à ce point et pour avoir fréquenté les services, il est peut-être hâté de le faire vu la prise de fonction et sans un premier retour des agents. »

Madame Karine MONCAYO, Conseillère Municipale : « qu'est-ce qui sera mis à plat ? »

Monsieur le Maire : « tout. Il s'agit d'établir un état des lieux, nous arrivons et il est nécessaire de faire un état des lieux précis afin de prendre les bonnes décisions ».

Monsieur Stéphane BERARD : « comptez-vous nous soumettre les cahiers des charges ? »

Monsieur le Maire : « oui ce sera fait ».

ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

N°2026/66 ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE L'ENFANT : RYTHMES SCOLAIRES À PARTIR DE LA RENTRÉE 2026-2027

Annexe 4 : information aux parents en vue de leur consultation et tableaux

Madame Camille LAGIER, 8^{ème} Adjointe au Maire, explique que la question de l'aménagement du temps scolaire est inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'école de Pierre Riols, sites Chantefable et Beau Soleil du 16 avril 2026, et fera l'objet d'un consensus. Afin de permettre à Monsieur le Maire de s'exprimer et de voter au nom de la Collectivité, elle propose à l'Assemblée délibérante d'émettre un avis sur l'organisation du temps scolaire.

Pour mémoire, le cadre légal d'aménagement du temps scolaire est défini comme suit : le temps d'enseignement, d'une durée totale de 24 heures hebdomadaires, est réparti sur 9 demi-journées ou 8 sur

dérogation. La journée d'enseignement ne peut pas excéder 6h et 3h30 par demi-journée. La pause méridienne a une durée d'au moins 1h30.

Madame Camille LAGIER rappelle les termes du débat comme exposé en Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026. Monsieur le Maire a ensuite rencontré les enseignants le 2 avril 2026. Une consultation des parents a été lancée le 7 avril 2026 avec un retour pour le lundi 13 avril 2026

Monsieur le Maire précise que les parents ont commencé à voter avec une possibilité de voter jusqu'au mardi 14 avril. Le résultat est partagé : 50% pour son pour les 4 jours et 50% pour les 4,5 jours.

Monsieur Stéphane BERARD pense que le vote peut basculer à cause des enseignants.

Monsieur le Maire rappelle que la DASEN a demandé un consensus ; il a rencontré les enseignants qui sont favorables à la semaine de 4 jours , et les parents d'élèves 50/50.. La question est surtout sur le contenu des activités. Monsieur Nicolas BOISSE, Directeur de l'Office social et culturel, travaille sur les activités périscolaires

Aujourd'hui, il est constaté beaucoup d'absentéisme le mercredi matin. Certains parents recherchent une harmonie entre le public et le privé, les enseignants pointent la difficulté d'avoir des remplaçants. En tant que Maire, il a mis tout le monde à l'aise : pour la Collectivité, c'est neutre budgétairement. L'idée est d'avancer le 1^{er} service à 11h45 pour terminer à 12h45 et pour un second service entre 13h à 14h. L'enseignante de la classe ULIS, dont l'effectif est réparti sur plusieurs cycles, a dit qu'elle pouvait s'organiser. Le principe de la gratuité est conservé, les rythmes scolaires seront votés sur le mandat. L'expérimentation de la pause méridienne est sur un an pour voir comment cela passe.

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Conseillère Municipale, rappelle que les choses ont déjà été réfléchies par le passé et qu'il y aura une différence de vote entre les sites de l'école.

Monsieur le Maire annonce une répartition à 50-50 à Pierre Riols, 60% pour les 4 jours et 40% pour les 4,5 jours à Beau Soleil et 40% pour les 4 jours et 60% pour les 4,5 jours à Chantefable.

Madame Hélène SÉMÉTÉ observe que cela correspond aux horaires d'école, 2h15 pour la pause est ce qui correspond le mieux aux besoins de l'enfant. Sur le périscolaire, il faut offrir ce qui est le plus adapté avec de la formation pour les agents et en approfondissant les temps d'échanges avec l'Office Social et Culturel, en plus du projet de recrutement d'un professionnel moniteur éducateur à la rentrée pour gérer la question importante des liens avec la famille.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Nicolas BOISSE prépare ce qui va être proposé aux parents pour trouver un consensus. En ce qui concerne la formation BAFA, certains agents de Pierre Riols l'ont refusée.

Madame Hélène SÉMÉTÉ indique que seulement deux agents de Pierre Riols sur quatre l'ont refusée. La Fédération des Œuvres Laïques souhaitait un groupe d'une dizaine d'agents pour cet aménagement du BAFA destiné au périscolaire.

Monsieur le Maire explique que cette formation va être de nouveau expliquée et qu'un appel à candidatures va être lancé auprès des Communes voisines pour compléter le groupe, pour ne pas pénaliser nos agents volontaires à suivre cette formation.

Monsieur Stéphane BERARD, Conseiller Municipal, demande comment la voix de la Commune sera représentée au Conseil d'école, la verbalisation par la DASEN d'un consensus est difficile, est-ce que l'Inspectrice de Circonscription va participer ?

Monsieur le Maire a demandé qu'elle soit là, et l'Inspectrice sera là, la DASEN à voir. L'Etat demande un consensus, le moins est qu'elle soit là pour voir ce qui se passe.

Madame Hélène SÉMÉTÉ rappelle que les difficultés sont concentrées à Pierre Riols avec des temps périscolaires complexes, qu'est ce qui peut être envisager si on ne peut pas faire les formations ? Car c'est compliqué à gérer, la Responsable du service Education, Enfance Jeunesse intervient régulièrement auprès des parentes et des équipes mais elle ne peut pas être là au quotidien.

Monsieur le Maire pointe le nombre très important d'équipes éducatives, les enseignants sont formés mais pas les agents. Il faudra mettre en place des groupes d'analyse des pratiques professionnelles, les GAPP, pour réduire la grosse souffrance au travail, en du besoin de formation.

Madame Camille LAGIER, 8^{ème} Adjointe, a assisté à des échanges au sein du service de Pierre Riols avec Monsieur le Maire, on sent une équipe inquiète, qui demande de l'aide sur la posture éducative à

adopter dans certaines situations, demande de pouvoir se questionner et échanger sur des temps de réunions entre eux.

Madame Hélène SÉMÉTÉ précise que ces temps existent déjà mais à faire avec l'OSC pour apprendre et partager.

Monsieur le Maire indique que les échanges sont pratiqués mais pas l'analyse des pratiques.

Madame Hélène SÉMÉTÉ ajoute que le GAPP est forcément réalisé avec un intervenant extérieur qq de l'extérieur, comme cela fait est au CCAS depuis des années.

Monsieur le Maire met en avant l'évolution du nombre d'enfants à besoins spécifiques, la proportion était infime et elle est importante aujourd'hui.

Madame Hélène SÉMÉTÉ répond que cela résulte du cadre de la loi sur l'inclusion sur le temps scolaire et périscolaire d'où l'intérêt de la formation

Monsieur le Maire a insisté sur le temps éducatif toute la journée, l'ensemble de la communauté éducative a les 15 obligations à respecter de l'accueil le matin au départ de l'enfant le soir.

Monsieur le Maire souhaite qu'entre les 4 jours ou 4,5 jours, un consensus du Conseil Municipal soit porté au Conseil d'école.

Madame Hélène SÉMÉTÉ dit que le vote à 4 ou 4,5 jours est difficile sans connaître les outils qui vont être mis en place pour améliorer les temps périscolaire.

Monsieur le Maire répond qu'elle prêche un convaincu, les élus ont peu de temps pour choisir, et c'est la même question pour les parents, l'idéal serait 4,5 jours avec le samedi matin et le mercredi sans école.

Madame Hélène SÉMÉTÉ évoque les préconisations sur toute la semaine.

Monsieur Stéphane BERARD conclut, qu'au vu des éléments manquants, il n'est pas possible de faire un choix et indique que son groupe va s'abstenir.

Monsieur le Maire aurait voulu les éléments de l'OSC pour le Conseil Municipal et propose aussi de s'abstenir.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 avril 2026 aux deux hypothèses comprenant la pause méridienne élargie : 4 jours et 4,5 jours,

Le Conseil Municipal, après délibération, n'émet pas d'avis sur l'organisation des rythmes scolaires.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Monsieur Stéphane BERARD indique que Monsieur le Maire a tort sur l'avis du CST et que l'avis du CST était favorable au 4,5 jours, et qu'il a eu cette confirmation par Madame Delphine GERBET, Responsable du service Education Enfance Jeunesse. Il rappelle que lui-même s'est abstenu.

Madame Cécile VILLETTE dit que ce sera vérifié.

Monsieur le Maire confirme que l'avis des agents au CST était favorable quelle que soit la solution retenue, l'important pour les agents étant l'élargissement de la pause méridienne et la qualité des interventions qui seront mises en place.

RESSOURCES HUMAINES

N°2026/67

INSTAURATION D'UNE ASTREINTE HORS FILIÈRE TECHNIQUE POUR LE SERVICE CITOYENNETÉ - MISSION ÉLECTIONS. PRÉCISIONS SUR LES ASTREINTES TÉLÉPHONIQUES DU CCAS. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DES ASTREINTES

Monsieur Thierry JACQUES, 1^{er} Adjoint au Maire, explique que les propositions de modifications du règlement des astreintes.

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 avril 2026 favorable,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide pour les services suivants :

Service Citoyenneté Elections de la Commune

- Mettre en place une astreinte hors filière technique et compléter le dispositif d'astreintes existant comme suit :
 - ✓ Astreinte concernant les emplois ne relevant pas de la filière technique
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs Territoriaux et Rédacteurs Territoriaux
Grades : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, Rédacteur, Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
Emploi : Responsable du Service Accueil – Citoyenneté en charge des élections
Périodicité d'astreinte : week-end, samedi, dimanche, jour férié
- La rémunération des astreintes s'effectue par référence aux barèmes en vigueur ou peuvent donner lieu à une compensation sous forme de repos compensateur.
- Les interventions effectuées durant l'astreinte sont rémunérées conformément à la réglementation en vigueur

Service d'Aide à Domicile

- Étendre les horaires de l'astreinte téléphoniques aux samedi, dimanche et jour férié de 7h à 20h

- décide de modifier le règlement des astreintes, annexe du règlement intérieur de la Collectivité.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

N°2026/68 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CRÉATION DE POSTE

Monsieur Thierry JACQUES, 1^{er} Adjoint au Maire, explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois de la Collectivité afin de créer un poste à la suite de la réussite d'un agent fonctionnaire de la Collectivité au concours interne d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 avril 2026,
Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la création d'emploi suit :

Grade / Emploi	Création	Suppression	Temps de travail
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1		Temps Complet

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose d'adopter une motion contre la suppression d'un poste d'enseignant à l'école Pierre Riols annoncée par Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Madame Hélène SÉMÉTÉ interroge sur la mobilisation des enseignants.

Monsieur le Maire indique qu'ils ont suivi la grève nationale avec une mobilisation à Rodez, l'impact de la suppression est sur un poste de remplaçante qui partait en juin et qui devait être remplacé.

Madame Hélène SÉMÉTÉ a lu le communiqué des parents d'élèves.

Monsieur le Maire a reçu les parents d'élèves à leur demande, ils ont appris la nouvelle par la presse et les syndicats.

N°2026/69

MOTION CONTRE LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT À L'ÉCOLE PIERRE RIOLS

Monsieur le Maire présente la motion contre la suppression d'un poste d'enseignant à l'école Pierre Riols annoncée par Madame la Directrice Départementale des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Monsieur le Maire rappelle les évolutions de la prévision des effectifs avec une dernière mise à jour :

- ✓ 17 juin 2025 : prévision lors du 3^{ème} conseil d'école pour septembre 2025 : 254 élèves
- ✓ 1^{er} septembre 2025 : constat à la rentrée de septembre 2025 : 267 élèves, plus 13 élèves
- ✓ Novembre 2025 : prévision d'effectif sur Ondes pour la rentrée 2026-2027: 268 élèves
- ✓ Février-mars 2026 : remontée des effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2026-2027 à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de circonscription : 273 élèves + 5 places d'ULIS disponibles et non les 268 élèves selon les informations prises en compte par la DASEN pour envisager la suppression d'un poste
- ✓ 31 mars 2026 : effectif sur Ondes : 275 élèves dont 6 TPS
- ✓ 13 avril 2026 : effectif actuel sur Ondes : 276 élèves dont 7 TPS

Par courrier du 31 mars 2026, Monsieur le Maire a donné les chiffres exacts à Madame la DASEN et aujourd'hui la prévision s'établit à plus de 20 enfants entre juin 2025 et avril 2026. De plus, il a demandé la prise en compte du contexte particulier de Capdenac-Gare :

- le nombre d'équipes éducatives qui est en progression constante, à savoir plus de 40 équipes éducatives depuis la rentrée 2025 ce qui représente un travail très conséquent pour le Directeur et la communauté éducative,
- la priorité mise sur l'inclusion des élèves porteurs de handicaps ou à besoins spécifiques,
- la préscolarisation à 2 ans à l'accueil Passerelle porté par la Commune : 25 enfants dans l'année,
- les Journées Portes Ouvertes les 18 avril et 30 mai 2026 qui généreront de nouvelles inscriptions,
- les inscriptions tardives pendant l'été.

Considérant que :

- L'éducation est un droit fondamental et un pilier essentiel de l'égalité des chances pour tous les enfants,
- La qualité de l'enseignement repose en grande partie sur le nombre d'enseignants et les conditions d'accueil des élèves,
- La suppression d'un poste d'enseignant à l'école Pierre Riols entraînerait une augmentation des effectifs par classe, nuisant à l'accompagnement individualisé des élèves et à la qualité pédagogique,
- Cette mesure risquerait d'aggraver les inégalités scolaires et de fragiliser l'école publique, déjà confrontée à des défis majeurs.

Considérant :

- L'engagement de la Commune en faveur de l'école publique et de la réussite éducative pour tous et les besoins spécifiques de notre territoire rural,
- La prévision des effectifs à la hausse escomptée pour la rentrée 2026-2027,

Monsieur le Maire demande le maintien du nombre de postes à l'école Pierre Riols.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- dénonce l'approche strictement comptable au niveau départemental par l'Éducation Nationale et la mesure de suppression du poste de l'école Pierre Riols alors que les effectifs prévisionnels pour la rentrée sont en hausse,
- demande la mobilisation de tous les moyens nécessaires pour préserver la qualité de l'enseignement public sur notre Commune,
- demande solennellement le maintien du poste d'enseignant de l'école Pierre Riols,
- Dit que cette motion sera transmise à l'État, à l'Inspection académique, ainsi qu'aux élus nationaux concernés,
- Soutient les parents d'élèves, les enseignants et l'ensemble des acteurs éducatifs dans leur mobilisation pour défendre l'école publique et ses moyens.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur Stéphane BERARD répond par la négative.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LE PRÉSIDENT ET LES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

Le Maire et Président de séance,	La Secrétaire de séance	La Secrétaire auxiliaire de séance
Christophe POURCEL	Marie-Claude MOYSSET COMBETTES	Cécile VILLETTE